

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS 2023

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 22 mars 2023

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

28 mars 2023 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations a lieu à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

1. Convention de mise en place d'une e-billetterie partagée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Maurepas
2. Convention constitutive du groupement de commande ayant pour objet une étude préalable à la mise en place d'un réseau de chaleur
3. Modification sectorisation scolaire - Fin progressive de l'Entente intercommunale
4. Fusion écoles maternelle et élémentaire des Coudrays
5. Fusion écoles maternelle et élémentaire de la Marnière
6. Subventions aux coopératives scolaires pour les projets thématiques – année 2023
7. Compte de gestion 2022
8. Compte administratif 2022
9. Affectation du résultat 2022 – budget principal
10. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2023
11. Calcul du quotient familial – mise à jour n°2
12. Fixation des tarifs - 2023/2024
13. Budget primitif 2023
14. Autorisations de programme et crédits de paiement 2023
15. Subvention 2023 – Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Maurepas
16. Fixation des indemnités aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués - modification

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

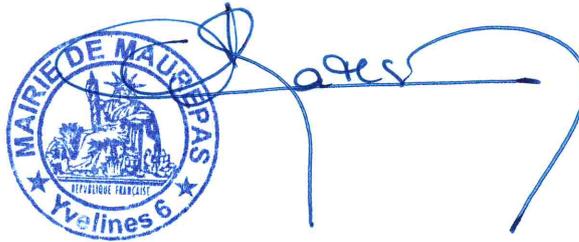
17. Tableau des emplois - modifications
18. Fixation des emplois et des conditions d'occupation des logements communaux - modifications
19. Convention de servitudes - parcelle AD 113 (canalisation GRDF rue de la Beauce)
20. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Maurepas Entraide - avenant n°2
21. Subvention au Basket Club de Maurepas
22. Subvention au Comité de Jumelage
23. Subvention à l'association Union Nationale des Combattants - section Maurepas
24. Subventions aux associations – année 2023
25. Subvention à la SEM du Cinéma des Sept Mares

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX

01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr

maurepas.fr